

**PRESS RELEASE**

---



# **DJIBOUTI**

---

**DISCOURS PRONONCE PAR**

**S. E. M. SAID NOUH HASSAN  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

**DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES**

**LORS DU**

**FORUM D'EXAMEN DES MIGRATIONS INTERNATIONALES**

**LE JEUDI 19 MAI 2022**

**VERIFIER A L'AUDITION**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies,  
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Distingués Délégués**

Permettez de moi commencer mes propos par vous exprimer la satisfaction de ma délégation quant à la tenue de ce 1<sup>er</sup> forum pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

En effet, Il y a lieu d'emblée de rappeler, que l'adoption à l'unisson du Pacte Mondiale en 2018, a ouvert la voie à une collaboration internationale renforcée en vue d'une meilleure gestion de la Migration tant en ce qui concerne les défis qu'elle porte mais également en ce qui concerne les opportunités qu'elle révèle.

La présente rencontre est d'autant cruciale que ces deux dernières années l'ensemble de la communauté internationale et le principe de savoir vivre ensemble ont subi de forte perturbation en raison de la pandémie du COVID-19 mais aussi en raison des manifestations négatives récurrentes des effets du changement climatique.

**Excellence, Mesdames et Messieurs**

Dès son adoption en 2018, La République de Djibouti, n'a ménagé aucun effort afin de mettre en œuvre les objectifs du pacte tout en respectant ses principes directeurs et en tenant compte des réalités migratoires qui lui sont propres.

En effet, cet engagement sans faille de mon pays découle du fait d'être depuis notre accession à la souveraineté internationale il y a 45 ans, un pays à la fois de transit, de destination ou d'asile.

Cette prise de conscience précoce des autorités Djiboutiennes quant à la question de la migration et du déplacement forcé des populations issues de la Corne de l'Afrique avait conduit à la création dès 1977 de l'Office Nationale d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés.

Ceci a naturellement conduit au choix porté sur Djibouti en 2016 pour être un pays pilote pour la mise en œuvre du Cadre d'action Globale pour les Réfugiées, CRRF pour son acronyme en anglais.

Ainsi, dans le cadre des engagements pris au travers du pacte et répondre aux défis et aux opportunités que posent les flux migratoires et assurer une gestion efficace et humaine des migrations, Djibouti a mis en place, en juillet 2021, un bureau national des migrations.

Ce bureau, placé sous l'égide du ministère de l'Intérieur, vise à faciliter le dialogue et la coordination entre toutes les parties prenantes œuvrant dans le domaine des migrations mais également à mettre en place une gestion efficace de la question.

Par ailleurs, mon pays a en septembre 2021, développé et lancé sa première stratégie nationale pour les migrations qui constitue la feuille de route de notre gouvernement en matière migratoire.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs**

Les mesures institutionnelles prises par nos autorités s'inscrivent dans la continuité des mesures déjà existantes et qui ont permis des avancées notables dans 9 des 23 objectifs du pacte.

Parmi les efforts entrepris à ce jour, il me plaît d'insister sur les réflexions sur le Profil de gouvernance de la migration qui a été réalisé sur la base des résultats de la collecte et de l'analyse des données concernant les 90 indicateurs liés aux 6 dimensions du Cadre de gouvernance des migrations.

Cette réflexion et ses conclusions sont d'autant plus importantes que selon les statistiques existantes notamment celles de l'Organisation Internationale pour les Migrations, plus de 130.000 migrants ont transité par Djibouti en 2021.

Parallèlement à ces chiffres enregistrés l'année dernière, il est important de souligner la présence continue d'un nombre significatif de personnes en situation irrégulière résidant à Djibouti.

Bien que cette situation ait de fortes incidences financières, la République de Djibouti s'est toujours acquittée de ses responsabilités morales et humaines, et continuera de le faire, tant vis-à-vis de celle reconduite aux frontières que de celle toujours présente sur son territoire national quel que soit l'impact sur les communautés hôte.

Dernier exemple patent en la matière, au moment où le monde et en particulier les pays en développement faisaient face aux difficultés d'approvisionnement en vaccin contre le COVID-19, mon pays a élargi la gratuité et l'accès aux vaccins aux migrants et réfugiés au même titre que pour nos concitoyens.

Aussi et en guise de conclusion afin que nous puissions tenir de manière durable les engagements pris au travers du Pacte Mondial, il est critique que l'appui notamment financier des pays développés puisse être tenu.

**Je vous remercie de votre attention.**